

UNGE

L'UNION NATIONALE DES GEOMETRES-EXPERTS

PRESENTATION ET SERVICES

Sa représentation est :

- **Nationale** – Comité Directeur de l'UNGE,
- **Régionale** – Comité Régional de l'UNGE.
- **Départementale** – Chambre Départementale de l'UNGE.

Le Syndicat professionnel des Géomètres-Experts conduit les actions décidées par ses adhérents.

Son rôle est d'organiser les actions relatives à la défense et à la promotion des intérêts économiques et sociaux du Géomètre-Expert.

Les domaines d'activité de l'UNGE sont donc relatifs à la vie Sociale, Economique et Juridique de la profession de Géomètre-Expert. En particulier, l'UNGE :

- défend les intérêts du Géomètre-Expert dans les domaines précités et veille à répondre efficacement aux actions éventuelles de l'extérieur qui seraient de nature à porter atteinte au rayonnement professionnel du Géomètre-Expert ou à réduire ses champs d'activités légitimes;
- mène les actions de valorisation et de promotion du rôle et des activités du Géomètre-Expert;

- représente le Géomètre-Expert, dans les régions et les départements, au sein des institutions et des organisations locales et professionnelles ;
- participe à l'ensemble des commissions paritaires qui gèrent la dynamique sociale de la profession et donc les relations sociales et économiques du Géomètre-Expert et de ses salariés;
- gère et met en œuvre des formations qui s'adressent aux Géomètres-Experts ou à leurs salariés;
- représente le Géomètre-Expert au sein des organismes de formation continue tels que CPNE, FIF/PL et OPCA/PL;
- initie, finance et participe aux actions de communication de la profession;
- organise et offre des lieux d'échange et de convivialité entre les adhérents;
- met à la disposition de ses adhérents une protection juridique et une assistance dans l'application des textes en vigueur;
- gère le conseil en matière sociale au sein de la profession.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'UNGE

Sociales

- Mémento social : guide pratique et modèles d'application du droit social général et des modalités conventionnelles de la Branche;
- Questions/réponses sociales;
- Représentation au sein des négociations sociales de la Branche : Convention Collective, Accords salariaux, Retraite, Prévoyance, Formation professionnelle continue des salariés (pouvoir de négociation et de décision paritaire à l'OPCA-PL -Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales- et Présidence de la CPNE -Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi-), des employeurs (pouvoir de gestion au FIF-PL -Fonds Interprofessionnel pour la Formation des Professionnels Libéraux-, avec les autres professions libérales affiliées).

Economiques

- Information professionnelle et documents pratiques d'application professionnels : vademecum du Géomètre-Expert assuré,

- fiches pratiques, synthèses;
- Outils et méthodes : logiciel «calcul de prix horaires» et formation correspondante ; panel «marchés en développement»;
- Statistiques professionnelles;
- Représentation avec pouvoir de décision au sein d'organismes de défense professionnels et interprofessionnels, au niveau national : UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales), OCPP (Observatoire de la Concurrence Publique et Privée), OPQIBI (Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie : Infrastructure Bâtiment Industrie), ... ou au niveau local : ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement), CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), représentations locales de l'AMF (Association des Maires de France).
- Partenariat avec les écoles de la filière : ESGT, ESTP, INSAA.
- Partenariat avec des organisations de métiers connexes : CNAB (Confédération Nationale des Administrateurs de Biens)
- Création de moyens et d'outils de travail mutualisés sur les marchés de ses adhérents;
- Promotion et valorisation collective : moyens et supports de communication, organisation et participation à des manifestations, mise en œuvre de démarches de communication locale ou nationale auprès des clients et partenaires public;
- Organisation de réflexions et de débats sur les enjeux de marché des adhérents, par exemple l'Aménagement, appartenance à des observatoires économiques régionaux, publics et privés;
- Défense juridique (contrat collectif auprès de CFDP –Assurances).
- Formation, de l'encadrement « Unge » et des adhérents.

Pour faire connaître ses services et informer ses adhérents, l'UNGE dispose de moyens propres de communication interne :

- Extranet www.unge.net
- Communications écrites périodiques : Fax-Info, Rendez-vous, Lettre de l'Unge.

L'ADHESION A L'UNGE EST UN AVANTAGE CERTAIN ET IMPORTANT POUR TOUT GEOMETRE-EXPERT. ELLE DONNE DE LA FORCE ET DE LA REPRESENTATIVITE A LA PROFESSION DANS TOUTES LES ACTIONS COLLECTIVES QUE LE SYNDICAT EST HABILITE A CONDUIRE. BIEN QUE TRES FORTEMENT CONSEILLEE, L'ADHESION A L'UNGE RESTE VOLONTAIRE. LE VERSEMENT DE NOTRE COTISATION ANNUELLE EST OBLIGATOIRE POUR ETRE ADHERENT ET BENEFICIER DES SERVICES DE L'UNGE.